

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025**

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION TAXES DIRECTES LOCALES : FIXATION DES TAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2025

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 04/04/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	--

Etaient présents : 118

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 17

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOILE Gilles

Absent(s) non représenté(s) : 2

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

119 POUR :

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

6 CONTRE :

BLONDEL Mireille, CALLONNEC Gaël, ESCRIBANO-OBEJO Maria, HAMARD Patricia, MINARIK Annie, VIREY Louis-Armand

10 ABSTENTION :

AOUN Cédric, BORDG Michaël, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, NAUTH Cyril, PIERRET Dominique, SAINZ Luis, SOUSSI Elsa, VOILLOT Bérengère, WOTIN Maël

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

Conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), les collectivités territoriales et leurs groupements doivent transmettre aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives au vote des taux avant le 15 avril de chaque année, le 30 avril, l'année du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) en 2021, la Communauté urbaine dispose dorénavant d'un pouvoir de taux sur les seules Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) ainsi que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Ainsi, en 2025, le taux de THRS en vigueur fixé à 7,62 % génère un produit estimé à 2,5 M€.

Par ailleurs, le taux de TFPB de 6 % adopté par la Communauté urbaine en 2022, génère en 2025, un produit estimé à 46 M€.

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire le 28 novembre 2024, la Communauté urbaine a fait le choix de maintenir à l'identique les taux susmentionnés.

Aussi, les taux de THRS, TFPB et TFNB sont maintenus à un niveau identique à celui de 2024 soit respectivement : 7,62 %, 6 % et 0 %.

Par ailleurs, la Communauté urbaine fait également le choix de ne pas augmenter la pression fiscale pesant sur les entreprises.

Le taux de CFE de 25,27 % adopté depuis 2017 est donc maintenu pour 2025. Appliqué aux bases actualisées d'imposition de la CFE pour 2025, ce taux générerait un produit attendu de 64,4 M€, allocations compensatrices comprises, soit un gain de 2,4 M€ par rapport à 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de fixer, pour l'année 2025, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
 - o THRS : 7,62 % ;
 - o TFPB : 6 % ;
 - o TFNB : 0 % ;
 - o CFE : 25,27 %.
- d'ajouter que les crédits sont imputés au budget principal :
 - o 2025 : chapitre 73, article 73111, fonction 01 pour 95,3 M€ pour les rôles généraux ;
 - o 2025 : chapitre 74, article 74832, fonction 01 pour 17,5 M€ pour les allocations compensatrices.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1636 B decies, 1638-0 bis et 1639 A,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-11-28_25 du 28 novembre 2024 portant approbation de la tenue du débat d'orientation budgétaire avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'année 2025,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_24 du 19 décembre 2024 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2025 du budget principal,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 01 avril 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : FIXE, pour l'année 2025, les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- THRS : 7,62 % ;
- TFPB : 6 % ;
- TFNB : 0 % ;
- CFE : 25,27 %.

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits sont imputés au budget principal :

- 2025 : chapitre 73, article 73111, fonction 01 pour 95,3 M€ (quatre-vingt-quinze millions trois-cent mille euros) pour les rôles généraux ;
- 2025 : chapitre 74, article 74832, fonction 01 pour 17,5 M€ (dix-sept millions cinq-cents mille euros) pour les allocations compensatrices.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	15 AVR. 2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	15 AVR. 2025
Exécutoire le :	15 AVR. 2025
<i>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>	
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification	
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles	
<i>(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).</i>	

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMIT-POPESCU